



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG  
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
13 JANVIER 2025

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 13 janvier 2025 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie	Catherine Marsan-Loyer
Marie Claude Aubin	Stéphanie Dalpé
Josiane Martel-Ouellet	

Est absent le conseiller suivant :

Bob Lussier

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

**1. RES 496-01-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - VILLE DE DUNHAM
7. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLAN D'INTERVENTION – PROJET TECQ 2019 - LES SERVICES EXP INC.
8. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION PAVL 2024 – LES SERVICES EXP INC.
9. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ASSISTANCE STRATÉGIQUE – CONSEILS SACO
10. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PRÉPARATION À LA PLANTATION – PROJET DE PLANTATION 2024 AU PARC JANE-FRELIGH - FERME DU HAUT VALLON
11. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ACQUISITION D'ARBRES ET DE MATÉRIELS – PROJET DE PLANTATION 2024 AU PARC JANE-FRELIGH – CLG AGFOR
12. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ACQUISITION D'ARBRES – PROJET DE PLANTATION 2024 AU PARC JANE-FRELIGH – LES JARDINS DU MARTIN-PÊCHEUR
13. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS
14. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BSM – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) - STUDIO DU VERRE
15. OFFRE DE SERVICE – CONSULTATION FORFAITAIRE – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

16. OFFRE DE SERVICE – UTILISATION DE LOCAUX À L'ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
17. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 168-12-2024 AUTORISANT LE REMPLACEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE COWANVILLE
18. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 171-01-2025 SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION
19. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 115-02-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2025
20. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° RM 330-2025 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
21. SIGNIFICATION DE L'INTENTION DE RETRAIT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'EMBAUCHE ET AU PARTAGE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE
22. MANDAT D'APPLICATION DU RÈGLEMENT PROVINCIAL CONCERNANT LES CHIENS – S.P.A. DES CANTONS
23. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE
24. INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ EST DU CHEMIN ADJACENT À LA STATION D'ÉPURATION (LOT 6 586 484)
25. DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENTS FINANCIERS DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE ET DES CHANGEMENTS QU'ELLES PEUVENT VIVRE
26. VARIA
27. PÉRIODE DE QUESTIONS
28. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**2. RES 497-01-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

**3. RES 498-01-25 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au *Règlement N° 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
12387	Annulé	Annulé	- \$
12388	Annulé	Annulé	- \$
12389	Receveur Général du Canada	DAS novembre	7 846,90 \$
12390	Ministère Revenu Québec	DAS novembre	22 229,99 \$
12391	Marc Cournoyer	CPRQ Restauration fenêtres	2 700,00 \$
12392	Excavation St-Pierre & Tremblay	Libération retenue	22 173,90 \$

12393	Toiture 4 saisons	Restauration toiture HDV	18 235,04 \$
12394	Offie d'Habitation Brome-Missisquoi	Participation OMH	5 787,00 \$
12395	Groupe Québéco	TECQ Syst. Adoucisseur eau	9 898,60 \$
12396	Association Garagona	Honoraire loisir 2023-2024	1 526,84 \$
12397	Stephan Barcelo Architecte	PSSMPI rest. Toiture	2 184,53 \$
12398	Stephan Barcelo Architecte	CPRQ remplacement toiture BSM	1 241,73 \$
12399	J.A Beaudoin construction	TECQ Remplace. conduit	37 033,45 \$
12400	Excavation dominic Carey	1er vers. Déneigement 2024-2025	81 090,66 \$
12401	T.I.C	Tel IP janvier	227,72 \$
12402	Marc Leclerc	Remb. de taxes	378,39 \$
12403	Roche-Nadon Clemence, Rassam	Remb. de taxes	902,90 \$
12404	Courtois Frederique	Remb. de taxes	188,76 \$
12405	Bussieres Bernard, Laquerre Diane	Remb. de taxes	1 117,56 \$
12406	Choquette Charles	Remb. de taxes	299,98 \$
12407	Ruciman Jonathan	Remb. de taxes	42,64 \$
12408	Giammaria Francesco	Remb. de taxes	1 196,96 \$
12409	Tetreault Marie	Remb. de taxes	6,20 \$
12410	Gauvin Richard	Remb. de taxes	400,00 \$
12411	Gosselin Erica	Remb. de taxes	349,27 \$
12412	Lajeunesse Jacques, Johanne Ratte	Remb. de taxes	391,52 \$
12413	Provost Amélie	Remb. de taxes	40,12 \$
12414	Fiducie foncière Mont Pinnacle	Remb. de taxes	121,63 \$
12415	Collectif Espaces	Remb. de taxes	78,10 \$
12416	Toitures Trois étoiles	Réfection toiture BSM	26 289,88 \$
12417	Alain Saladzius	Mandat eaux usées	2 436,32 \$
12418	Frontenac Technologies	Monorail	4 213,83 \$
12419	Bleu Mer	Inspection conduit -TECQ	1 486,05 \$
12420	PFD Avocats	Services juridiques	595,01 \$
12421	Conseils SACO	Assistance stratégique	293,19 \$
12422	PG Solutions	Contrat entretien 2025	23 674,51 \$
12423	Alain Saladzius	Mandat eaux usées	3 856,26 \$
12424	Excavation Dominic Carey	2e vers. Déneigement	81 090,66 \$
12425	Ministère Revenu Québec	DAS décembre	15 851,65 \$
12426	Receveur Général du Canada	DAS décembre	5 567,68 \$
12427	Les Alarmes Perfection	Contrat services 2025	4 660,98 \$
12428-12429	Amazon.com.ca	outils/accessoires/bottes	2 558,01 \$
12430	Aquatech	Suivi eaux usées & potables	3 340,02 \$
12431	Lyne Arcand	CCCT	75,00 \$
12432	Équipements Baraby	Entretien et réparation	280,12 \$
12433	Julien Bourbeau	Cell décembre	20,00 \$
12434	Bray-Dor	Porte coupe-feu	1 997,12 \$
12435	CANAC	outils/accessoires/sel/terre	1 520,60 \$
12436	Champigny Électrique	Entretien et réparation HDV	3 491,40 \$
12437	Clément Demers	CCPB novembre	75,00 \$
12438	Concassage Méthé	Entretien chemin	4 190,96 \$
12439	DBR Informatique	Copie	61,04 \$
12440	CSE Incendie et sécurité	Ruban rouge	45,88 \$

12441	ABCDE Internet	Aliment/Essence/Poste	577,75 \$
12442	Dépanneur chez Ben	Gants de travail	14,94 \$
12443	École-o-village	Projet vannerie	1 000,00 \$
12444	Élagage Nicholas Bélanger Gulick	Abattage d'arbres	2 914,62 \$
12445	GLS Logistics Systems Canada	Frais transport	12,95 \$
12446	Graphica Impression	Enveloppe/ fourniture taxes	331,71 \$
12447- 12448	Groupe DNH	Essence	2 101,40 \$
12449	Groupe Maska	Pièce et accessoires tracteur	85,98 \$
12450	Harnois Énergies	Propane bâtiments municipaux	2 045,94 \$
12451	Isabelle Hébert	CCCT	75,00 \$
12452	Orizon Mobile	Achat cell admin.	22,46 \$
12453	Impression DF	Messageur décembre/calendrier	556,71 \$
12454	ICO Technologies	Contrat an. Première ligne	3 979,46 \$
12455	Équipementst Récréatifs Jambette	Entretien	1 484,36 \$
12456	Jean-Pierre Bergeron	Test de pompe	1 775,00 \$
12457	Joanne Ouellette	Remb. déco Noël	136,61 \$
12458	RONA	Sel/outil /accessoire	930,04 \$
12459	L'arsenal Équipement Incendie	Boyaux	5 112,95 \$
12460	Martin & Levesque	Vêtement Incendie	434,66 \$
12461	Linda Tetreault	Détergent vaisselle	3,45 \$
12462	Locaplus Cowansville	Nacelle/génératrice	284,56 \$
12463	Lucie Dagenais	KM/Cell	144,40 \$
12464	Marc Fortier	Cell décembre	20,00 \$
12465	Marie Lavergne	CCCT	75,00 \$
12466	Mari Claude Aubin	KM Rencontre MRC	510,00 \$
12467	MJL Systemes	Contrat service	853,69 \$
12468	Monique Desourdy	Achat décoration	43,66 \$
12469	Municipalité de Saint- Armand	Entente prévention/entraide	1 796,04 \$
12470	Papeterie Cowansville	Papeterie	412,23 \$
12471	Les pétroles Dupont	Diesel bâtiments municipaux	3 583,62 \$
12472	Plomberie Goyer	Pièces et accessoires	224,64 \$
12473	Anne Pouleur	H.P Décembre 2024	393,75 \$
12474	Programmation GM	Configuration ordi.	2 082,50 \$
12475	RCCT	Entretien et réparation	463,93 \$
12476	Roger Courchesne	Location garage janvier 2025	600,00 \$
12477	Samantha Salois	Cell décembre	20,00 \$
12478	Christophe Savoie	H.P Urbanisme	429,98 \$
12479	Sébastien Giguère	Cell décembre	20,00 \$
12480	Pierre St-Onge	Cell décembre/outil	48,51 \$
12481	Tan-Ex	Plaque identification	71,17 \$
12482	Techno-contrôle 2000	Rechargement cylindre	142,57 \$
12483	T.M.P	Toilette chimique août-oct	1 442,83 \$
12484	Townsend consultants	Modifications site web	482,41 \$
12485	Marion Turmine	Rideau centre d'art	100,00 \$
12486	Lou-Gabrielle Vaugeois	CCCT	75,00 \$
12487	Ville de Sutton	Entraide incendie	912,93 \$
12488	Ville de Cowansville	Frais cour muni./inscrip. Loisir	11 501,26 \$
12489	Ville de Bedford	Patinage/form. Incendie/rep. Autopompe	6 085,75 \$

12490	Ville de Dunham	Entraide incendie	539,76 \$
12491	Vitalité Frelighsburg	Subv. Marché Noël	4 000,00 \$
12492	Volta Électrique	Entretien génératrice	264,44 \$
12493- 12494	Y.Gosselin & Fils	Aliments/outils/accessoires	839,32 \$
12495	Zone-Éco	Ménage bâtiments municipaux	93,24 \$

ADOPTÉE

#### 4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- **VŒUX DE BONNE ANNÉE**

La mairesse transmet à tous ses vœux pour une excellente année 2025 avec du bonheur, du plaisir, et de belles réalisations.

- **BRIS D'AQUEDUC – COMMUNICATION DES LEVÉES DES AVIS D'ÉBULLITION**

Un bris d'aqueduc a eu lieu pendant le temps des Fêtes nécessitant un avis d'ébullition. Le service a été rétabli dans les meilleurs délais grâce à l'intervention de camions-citernes et un traitement accéléré des analyses requises.

Pour des raisons de sécurité publique, l'avis d'ébullition de l'eau est communiqué à chaque porte de la Municipalité. L'avis de levée de l'avis d'ébullition, quant à lui, n'est pas distribué à chaque porte, car il ne constitue pas d'enjeux de sécurité publique. Il est publié dans les Actualités de la Municipalité ainsi que sur son page Facebook. Les citoyens sont invités à s'abonner aux Actualités de la Municipalité afin de recevoir les informations par courriel. Dans un souci d'amélioration de l'accessibilité des levées des avis d'ébullition, la Municipalité changera également son message d'accueil téléphonique lors des prochaines situations d'urgence.

- **CHANGEMENT AU CALENDRIER DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Une restructuration des secteurs de collecte due à l'arrivée des Éco Entreprises Québec qui gèrent dorénavant la collecte de recyclage pour l'ensemble du Québec, a occasionné une modification du calendrier de collecte après sa distribution via le Messenger. Les citoyens peuvent consulter le calendrier de collecte personnalisé sur le site de la Municipalité ou contacter la Municipalité pour obtenir plus de renseignements.

- **MARCHÉ GRATUIT ET MARCHÉ DE NOËL**

Le mois de décembre a vu deux beaux événements : le marché de Noël et le Marché gratuit. Les deux marchés ont été de belles réussites grâce à l'implication exceptionnelle des bénévoles.

- **APPEL AUX CANDIDATURES POUR LES COMITÉS CONSULTATIFS**

L'appel aux candidatures des comités consultatifs culture et tourisme, environnement, agriculture et foresterie ainsi que société est ouvert jusqu'à la fin du mois de février.

- **POSTES FRONTALIERS**

Le poste frontalier est dorénavant fermé de nuit entre 20h00 à 8h00 afin de standardiser les heures avec celles des États-Unis. Les heures d'ouverture relèvent de l'Agence des services frontaliers du Canada et non de la Municipalité.

- **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ENVOI DU MESSAGER**

Les prévisions budgétaires seront transmises par le prochain Messenger.

## 5. CORRESPONDANCE

- Lettre du ministère des Transports et de Mobilité durable concernant la demande d'arrêts toutes directions à l'intersection de la route 237 et du chemin Richford : la demande est refusée
- Lettre de la Commission de toponymie du Québec concernant la demande d'officialisation du lieu-dit Joy Hill pour indiquer : la Joy Hill est officialisée comme lieu-dit
- Suivi sur la correspondance de M. Wayland concernant l'intersection du chemin des Bouleaux et du chemin Saint-Armand : une rencontre avec MTQ a eu lieu pour démarrer l'évaluation
- Correspondance de Benedicte Nouche concernant le souhait que la Municipalité adhère au Partage Club : Le Conseil évaluera la possibilité d'une adhésion
- Avertissement concernant la rage du raton laveur : un cas de rage a été détecté à Saint-Armand et la municipalité de Frelighsburg se trouve dorénavant dans la zone à risque

## 6. RES 499-01-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - VILLE DE DUNHAM

CONSIDÉRANT : la résolution N° 241-12-21 « *Signature de l'entente intermunicipale relative à la collecte des matières résiduelles pour l'année 2022* »;

CONSIDÉRANT : la facture N° 1004 de la ville de Dunham du 18 décembre 2024 au montant de 39 814,26 \$, exempte de taxes, pour l'ajustement des coûts de la collecte des matières résiduelles pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 39 814,26 \$ au nom de la ville de Dunham conformément à la facture N° 1004;

QUE : le directeur général affecte le compte 0232000524 du budget 2024 pour effectuer le paiement de cette facture.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

## 7. RES 500-01-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLAN D'INTERVENTION – PROJET TECQ 2019 - LES SERVICES EXP INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 763-05-23 « *Octroi du contrat - réalisation d'une étude sur le plan d'intervention* », adoptée par le conseil municipal le 11 mai 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 860113 de la firme de génie-conseil, les Services EXP Inc. du 18 décembre 2024 au montant de 1 303,82 \$, taxes incluses, pour les services d'ingénierie rendus dans le cadre du mandat de réalisation d'une étude sur le plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 1 303,82 \$ au nom des Services EXP Inc., conformément à la facture N° 860113.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**8. RES 501-01-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION PAVL 2024 – LES SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 317-09-24 « *Offre de service – Plans et devis préliminaires pour les travaux de voirie – volet redressement – sécurisation PAVL 2024 – Les Services EXP inc.* » adoptée par le Conseil le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 860121 de la compagnie Les Services EXP inc., datée du 18 décembre 2024, au montant de 2 215,04 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis préliminaires pour des travaux de drainage sur divers chemins pour deux demandes d'aide financières dans la cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, volet Redressement – Sécurisation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 2 215,04 \$ au nom de Les Services EXP inc., conformément à la facture N° 860121.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**9. RES 502-01-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ASSISTANCE STRATÉGIQUE – CONSEILS SACO**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 399-11-24 « *Offre de services professionnels – Conseils SACO – Assistance générale travaux municipaux* », adoptée par le Conseil le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2425-041 de la compagnie Conseils SACO, datée du 29 décembre 2024, au montant de 150,91 \$, taxes incluses, pour l'assistance stratégique concernant les travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 150,91 \$ au nom de Conseils SACO, conformément à la facture N° 2425-041.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**10. RES 503-01-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PRÉPARATION À LA PLANTATION – PROJET DE PLANTATION 2024 AU PARC JANE-FRELIGH - FERME DU HAUT VALLON**

CONSIDÉRANT : le projet de plantation 2024 au parc Jane-Freligh;

CONSIDÉRANT : la facture N° HV-1114 de la Ferme du Haut Vallon, datée du 17 décembre 2024, au montant de 517,39 \$, taxes incluses, pour les travaux de préparation de la parcelle avant plantation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 517,39 \$ au nom de la Ferme du Haut Vallon, conformément à la facture N° HV-1114.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**11. RES 504-01-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ACQUISITION D'ARBRES ET DE MATÉRIELS – PROJET DE PLANTATION 2024 AU PARC JANE-FRELIGH – CLG AGFOR**

CONSIDÉRANT : le projet de plantation 2024 au parc Jane-Freligh;

CONSIDÉRANT : la facture N° 24-38 de l'entreprise CLG AGFOR, datée du 16 décembre 2024, au montant de 273,64 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de matériel lié à la plantation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 273,64 \$ au nom de CLG AFOR, conformément à la facture N° 24-38.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**12. RES 505-01-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ACQUISITION D'ARBRES – PROJET DE PLANTATION 2024 AU PARC JANE-FRELIGH – LES JARDINS DU MARTIN-PÊCHEUR**

CONSIDÉRANT : le projet de plantation 2024 au parc Jane-Freligh;

CONSIDÉRANT : la facture N° 24-017 de l'entreprise Les Jardins du Martin-Pêcheur, datée du 5 mai 2024, au montant de 114,98 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de matériel lié à la plantation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 114,98 \$ au nom de Les Jardins du Martin-Pêcheur, conformément à la facture N° 24-017.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**13. RES 506-01-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 059-02-24 « *Émission d'un chèque et Honoraires professionnels – Morency Société d'avocats* », adoptée par le Conseil le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 239578 de Morency, Société d'avocats datée du 3 janvier 2025, au montant de 2 448,97 \$, taxes incluses, pour les honoraires et déboursés pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 2 448,97 \$ au nom de Morency, Société d'avocats, conformément à la facture N° 239578.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**14. RES 507-01-25 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BSM – PROJET PSMMPI - STUDIO DU VERRE**

CONSIDÉRANT : la résolution N°195-06-24 « *Offre de service – restauration des vitraux église BSM - Studio du verre* », adoptée par le Conseil le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N°162-05-24 « *Offre de service - récupération, analyse et soumission – restauration des vitraux de l'église BSM – Studio du verre* », adoptée par le Conseil le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N°092-03-24 « *Offre de services professionnels en restauration des vitraux – Studio du Verre* », adoptée par le Conseil le 14 mars 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-832 de l'entreprise Studio du Verre, datée du 27 novembre 2024, au montant de 8 968,05 \$, taxes incluses, pour la restauration des vitraux 220E (N2), 232E (N5);

CONSIDÉRANT : la facture N° F-837 de l'entreprise Studio du Verre, datée du 10 janvier 2025, au montant de 9 542,93 \$, taxes incluses, pour la restauration des vitraux 228E (1N), 217E (2S) et 2015 E (4S);

CONSIDÉRANT : que la Municipalité retient une retenue de 10 % sur la totalité des services rendus;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 4 daté du 13 janvier 2025 émis par le superviseur du projet, l'architecte, Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 16 659,88 \$ au nom de Studio du Verre, pour les services de restauration des vitraux rendus, conformément au certificat de paiement N° 4 rev 1 traitant les factures N° 832 et N° 837.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**15. RES 508-01-25 OFFRE DE SERVICE – CONSULTATION FORFAITAIRE – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

CONSIDÉRANT: l'offre de service de Morency, Société d'avocats du 9 janvier 2025 pour la consultation forfaitaire pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service de Morency, Société d'avocats du 9 janvier 2025 pour la consultation forfaitaire pour l'année 2025 au montant de 2 000 \$, plus taxes, frais de technologies et d'administration et déboursés.

ADOPTÉE

**16. RES 509-01-25 OFFRE DE SERVICE – UTILISATION DE LOCAUX À L'ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS**

CONSIDÉRANT QUE: la Municipalité souhaite maintenir l'utilisation des locaux à l'école Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT : la facture N° C4-000071 du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au montant de 862,31\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs;

QUE : la Municipalité émette un chèque de 862,31 \$ au nom du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs conformément la facture N° C4-000071.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

**17. RES 510-01-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 168-12-2024 AUTORISANT LE REMPLACEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE COWANSVILLE**

CONSIDÉRANT QU' : aux termes du décret 284-2000 du Gouvernement du Québec, en conformité avec la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C-72.01), Cowansville, East-Farnham et Abercorn ont conclu une entente pour l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de la ville de Cowansville au territoire de chacune des municipalités, dûment approuvée;

CONSIDÉRANT : l'adhésion de Brigham et de Brome à l'entente relative à la Cour municipale commune de la ville de Cowansville en vertu du Décret 903-2001 daté du 31 juillet 2001;

CONSIDÉRANT QUE : Canton de Bedford, Bedford, Dunham, Farnham, Frelighsburg, Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Armand, Ste-Sabine, St-Ignace-de-Stanbridge, St-Pierre-de-Véronne (aujourd'hui Pike River), Stanbridge East, Stanbridge-Station et Sutton ont adhéré à l'entente de cour commune de Cowansville, le tout en vertu du Décret portant le numéro 331-2005 et daté du 13 avril 2005;

CONSIDÉRANT QUE : la MRC Brome-Missisquoi a adhéré à l'entente de Cour commune de Cowansville, le tout en vertu du Décret portant le numéro 995-2008 et daté du 15 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE : les municipalités participantes désirent modifier cette entente réputée conclue et modifiée en 2005, le tout tel que permis par l'article 24 de la Loi précitée;

CONSIDÉRANT QUE : les municipalités participantes désirent se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales (RLRQ, c. C-72.01) pour autoriser la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville;

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 décembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QUE : le règlement a pour objet d'autoriser la signature d'une entente portant sur la modification de l'entente existante et de désigner les signataires;

CONSIDÉRANT QU' : il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le Règlement N° 168-12-2024 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Cowansville.

ADOPTÉE

**18. RES 511-01-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 171-01-2025 SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION**

CONSIDÉRANT QUE : la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* a été sanctionnée le 10 juin 2022 et qu'elle a entraîné l'introduction des articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du *Code municipal du Québec* habilitant les municipalités à adopter un règlement sur le droit de préemption;

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du règlement N° 171-01-2025 sur le droit de préemption a été donné le 9 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement N° 171-01-2025 a été déposé en séance du Conseil le 9 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le règlement N° 171-01-2025 sur le droit de préemption.

ADOPTÉE

**19. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 115-02-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2025**

Je, Gilles Prairie, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement N° 115-02-2025 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2025* ».

Je dépose le projet du « *Règlement N° 115-02-2025 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2025* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Gilles Prairie. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

ADOPTÉE

**20. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° RM 330-2025 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Je, Gilles Prairie, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le « *Règlement N° RM330-2025 concernant la circulation et le stationnement* ».

Je dépose le projet du « *Règlement N° RM330-2025 concernant la circulation et le stationnement* ».

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Gilles Prairie. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

**21. RES 512-01-25 SIGNIFICATION DE L'INTENTION DE RETRAIT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'EMBAUCHE ET AU PARTAGE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 096-03-24 « *Entente intermunicipale relative à l'embauche et au partage d'un technicien en prévention incendie par la municipalité de Saint-Armand avec les municipalités de Frelighsburg, de Notre-Dame-de-Stanbridge, de Pike River et de Stanbridge East* », adoptée par le Conseil le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT : la lettre de démission datée du 11 décembre 2024 du préventionniste en sécurité incendie, effective à compter du 4 janvier 2025;

CONSIDÉRANT les démarches organisationnelles et financières entreprises par la municipalité de Frelighsburg à la suite de cette démission, afin de respecter le calendrier des interventions de prévention incendie sur son territoire tout en maintenant l'équilibre de ses contraintes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg signifie son intention de se retirer de l'entente intermunicipale relative à l'embauche et au partage d'un technicien en prévention incendie, en raison des restrictions financières et organisationnelles découlant de sa formule actuelle;

QUE : cette décision soit communiquée officiellement aux municipalités partenaires concernées;

QUE : le Conseil réaffirme son engagement à collaborer activement avec les municipalités partenaires pour explorer des solutions alternatives favorisant une gestion plus adaptée, flexible et équilibrée de la ressource commune;

QUE : le Conseil mandate la direction générale pour entreprendre les démarches nécessaires afin d'assurer une transition efficace et la continuité des services de prévention incendie sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

**22. RES 513-01-25 MANDAT D'APPLICATION DU RÈGLEMENT PROVINCIAL CONCERNANT LES CHIENS – S.P.A. DES CANTONS**

CONSIDÉRANT: la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38-002) adoptée par l'Assemblée nationale le 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT: le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38-002, r.1), adopté par le gouvernement du Québec le 4 décembre 2019;

CONSIDÉRANT : le *Règlement RM 410-2023 concernant le contrôle des animaux* » (ci-après, le « Règlement RM 410-2023 »), adopté le 15 janvier 2024 par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité confie à la S.P.A. des Cantons l'application de son règlement concernant le contrôle des animaux tel qu'en vigueur, ainsi que les lois et règlements provinciaux applicables concernant les chiens dangereux à titre d'autorité compétente, la S.P.A. des Cantons agissant dès lors en qualité de contrôleur animalier pour la Municipalité.

ADOPTÉE

**23. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle conformément au *Code municipal*. Ce rapport sera publié sur le site Web de la Municipalité.

**24. RES 514-01-25 INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ EST DU CHEMIN ADJACENT À LA STATION D'ÉPURATION (LOT 6 586 484)**

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie  
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : d'interdire le stationnement sur le côté est du chemin situé sur le lot 6 586 484 adjacent à la station d'épuration.

ADOPTÉE

**25. RES 515-01-25 DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENTS FINANCIERS DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE ET DES CHANGEMENTS QU'ELLES PEUVENT VIVRE**

CONSIDÉRANT QUE : plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux MRC et aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE : cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des MRC et des municipalités du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE : les MRC et municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE : le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux MRC et aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE : que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce, malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : appuyer la demande de la MRC de Brome-Missisquoi au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux MRC et aux municipalités, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

DE : transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la ministre et députée de notre territoire, madame Isabelle Charest;

DE : transmettre également une copie de la présente résolution à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

## 26. VARIA

### 27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

Une question est posée concernant la stratégie de diminution de la consommation d'eau potable. La mairesse explique les démarches municipales concernant la récupération et la réutilisation des eaux grises.

### 28. RES 516-01-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller la conseillère Catherine Marsan-Loyer  
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 19 h 30.

---

Lucie Dagenais  
Mairesse

---

Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier-trésorier

### Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.